

## Extrait du Registre des délibérations du 16 mars 2023

# du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 23 mars 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 8 mars 2023	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 68 (536 voix)
	Votes (nbre voix): Pour: 536 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le 16 mars 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Luçon (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

#### Etaient présents ou représentés :

#### Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais: Laëticia REMETTER et Hervé GAILDRAT; Andilly: Caroline SOULIÉ; Angliers: Didier TAUPIN; Benon: Jany LESOUEF et Céline FOURAY; Le Gué d'Alleré: Marie-Odile ROUX; Longèves: Bruno FERRET; Nuaillé d'Aunis: Emilie PORTAIS; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT; Saint Jean de Liversay: Sylvie VIVIER; Villedoux: Daniel BOURSIER

### Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais: Christian GRONDEIN; Le Bourdet: Clément COHEN; Coulon: Anne-Sophie GUICHET; Magné: Catherine TROMAS; Niort: Elmano MARTINS; Prin Deyrançon: Olivier D'ARAUJO; Saint Hilaire la Palud: François BONNET; Val du Mignon: Monique GRATELOUP

#### Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'lle: Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée: Michel HERAUD; Bouillé-Courdault: Mathilde CHABLE; La Bretonnière-La Claye: Jean-Pierre PELLENNEC; Chaillé-les-Marais: Antoine METAIS; Curzon: Boris RIMBERT; Damvix: Yannick MOREAU; Fontenay-le-Comte: Anne HUETZ; L'Ile d'Elle: Guy SOULAINE; Lairoux: Pierre CHABOT; Le Langon: Jacqueline ARRESTAYS; Longeville sur Mer: Thierry MONNIER; Luçon: Francis VRIGNAUD; Les Magnils-Reigniers: Joël TEILLET; Maillé: Patricia LUCAS; Mareuil sur Lay Dissais: Thierry COUILLAUD; Le Mazeau: Bernard BORDET; Nalliers: Bruno FABRE; Péault: Thibaud RENAUDEAU; Puyravault: Claude CHAUSSADAS; Rives d'Autise: Florent BAUDON; Rosnay: Hubert MACQUINEAU; Saint Benoist sur Mer: Daniel NEAU; Saint Denis du Payré: Gaëlle FLEURY; Saint Michel en l'Herm: Jackie RENAUD; Saint Pierre le Vieux: Christian HENRIET; Sainte Radegonde des Noyers: Jacques TRAVAUX; Saint Sigismond: Denis LA MACHE; Saint Vincent sur Graon: Jannick RABILLE; La Taillée: Florence TROTTIN et Judicaël LAMY; La Tranche sur Mer: Christian NOLLEAU; Triaize: Didier JOUSSEAUME; Les Velluire sur Vendée: Sandrine JACQUAT

#### Au titre des EPCI:

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER et Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Leslie GAILLARD

#### Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine : Marion HOVART ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU

#### Modifications des statuts du Syndicat mixte :

Élargissement de la composition des partenaires associés avec voix consultative au Comité syndical aux fédérations départementales de la pêche et des chasseurs



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr











Accusé de réception en préfecture 079-257902205-20230316-2023AR0316MG2-DE Date de télétransmission : 23/03/2023 Date de réception préfecture : 23/03/2023

#### Modifications des statuts du Syndicat mixte :

# Élargissement de la composition des partenaires associés avec voix consultative au Comité syndical aux fédérations départementales de la pêche et des chasseurs

#### **Contexte**

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Afin de disposer d'une expertise complémentaire et d'un éclairage différent sur les sujets du Parc, il est proposé d'associer avec voix consultative au Comité syndical :

- > les fédérations départementales des chasseurs, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée qui désignent 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le collectif des trois fédérations ; le délégué titulaire disposant d'une voix.
- > les fédérations départementales de la pêche, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée qui désignent 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le collectif des trois fédérations ; le délégué titulaire disposant d'une voix.

Dans ce cadre, il convient de modifier l'article 6 des statuts « Administration du syndicat Mixte » au paragraphe « partenaires associés ».

Conformément aux dispositions statutaires, ces modifications devront être approuvée par les 2/3 des suffrages exprimés.

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de modifier l'article 6 des statuts tels que précisés en annexe de la présente délibération afin d'associer avec voix consultative au Comité syndical :

- > les fédérations départementales des chasseurs, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée qui désignent 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le collectif des trois fédérations ; le délégué titulaire disposant d'une voix.
- > les fédérations départementales de la pêche, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée qui désignent 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le collectif des trois fédérations ; le délégué titulaire disposant d'une voix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pascal Die For

Syndicat mixt